

RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA 53^E RUE EST

Compte rendu de l'assemblée de consultation publique

DATE ET HEURE	15 SEPTEMBRE 2009, 19 H	LIEU	CENTRE RÉCRÉATIF SAINT-RODRIGUES
---------------	-------------------------	------	----------------------------------

PERSONNES PRÉSENTES	23	PERSONNES QUI SE SONT EXPRIMÉES	16
---------------------	----	---------------------------------	----

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC
<p>Problème de déneigement dû à la présence de véhicules stationnés</p> <p>Plusieurs résidants de la rue ont constaté des problèmes de déneigements dans les dernières années en raison de nombreuses automobiles fréquemment stationnées, lors des opérations, dans la moitié de la rue attenante à la 1^{re} Avenue. Certains affirment qu'il y a plus de problèmes de déneigement que de stationnement dans la 53^e Rue Est. Les problèmes de stationnement sont importants principalement parce qu'ils nuisent au déneigement selon eux, surtout en soirée la semaine. Si les problèmes de déneigement étaient grandement atténués, le stationnement dans la rue serait plus facile à endurer.</p> <p>Plusieurs citoyens signalent que le déblayage et l'enlèvement de la neige ont généralement lieu avant la période pendant laquelle il est interdit de stationner lors des opérations de déneigement (22 h à 7 h). Les opérations de déneigement ont fréquemment lieu à un moment de la soirée où plusieurs automobiles de gens fréquentant les commerces de la 1^{re} Avenue sont stationnées dans la rue. Le sous-traitant chargé du déneigement aurait affirmé à des citoyens que la Ville l'obligerait à passer plus tôt.</p> <p style="padding-left: 40px;">Un représentant de la Ville affirme que la Ville ne demande pas à ses sous-traitants de procéder au déneigement avant les heures d'interdiction de stationner.</p> <p>Le problème d'automobiles stationnées nuisant à l'efficacité du déneigement demeure même lorsque les opérations ont lieu pendant les heures prévues, parce que les véhicules stationnés en infraction ne sont pas remorqués, selon ce que plusieurs citoyens ont constaté. Ils demandent que les contrevenants soient remorqués tel que prévu.</p> <p>L'option 2 présentée par la Ville ne réglerait pas le problème. L'interdiction de stationner devrait débuter avant minuit pour être efficace puisque le problème d'encombrement de la rue, par les véhicules stationnés, a lieu en soirée entre 17 h et 20 h, et qu'entre 24 h et 7 h il n'y a pas de problème.</p> <p>Un citoyen affirme que les véhicules stationnés nuisent également à l'efficacité du déblayage de la neige le jour.</p> <p>Ainsi, le déneigement est généralement mal fait et des amoncellements de neiges encombrant la rue plus longtemps qu'il ne devrait. Les résidants se plaignent de ne pouvoir entretenir adéquatement l'accès à leur résidence en raison du mauvais déneigement de la rue. Ils demandent de restreindre l'autorisation de stationner dans la rue et de faire appliquer la réglementation pour faciliter le déneigement.</p>
<p>Stationnement d'un commerce encombré par la neige</p> <p>Plusieurs citoyens déplorent que le stationnement de l'école de boxe située sur la 1^{re} Avenue, à l'intersection de la 53^e Rue Est, soit fréquemment encombré par la neige forçant les clients à stationner dans la rue. Le commerce entrepose longtemps la neige déblayée sur son terrain de stationnement avant de la faire ramasser. Ainsi, les cases de stationnement, qui devraient être</p>

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Stationnement d'un commerce encombré par la neige (suite)

fonctionnelles à l'année, sont souvent inaccessibles. Les clients de ce type de commerce ont plus d'impacts que d'autres lorsqu'ils doivent se stationner dans la rue parce qu'ils restent plus longtemps que la clientèle de d'autres types de commerces. Les résidents demandent à la Ville de prendre des mesures pour forcer le commerçant à faire ramasser régulièrement la neige afin que sa clientèle n'encombre pas indûment la rue.

Problème d'accès aux résidences dû à la présence de véhicules stationnés

Plusieurs résidents déplorent que des automobiles soient fréquemment stationnées trop près des entrées charretières, laissant un espace très étroit pour accéder à l'entrée avec un véhicule. Cette situation pose des dangers d'accrochage en raison de la visibilité réduite, particulièrement l'hiver. Les résidents demandent de resserrer les règles de stationnement pour réduire l'encombrement de la rue.

En hiver, les véhicules sont généralement stationnés très près de l'accumulation de neige en bordure de la rue et n'hésitent pas à se stationner vis-à-vis l'allée piétonnière de certaines résidences forçant ainsi ses habitants à marcher dans la neige pour entrer ou sortir, déplorent quelques citoyens.

Quelques citoyens recommandent qu'il soit interdit de stationner de chacun des côtés, en alternance, pour répartir équitablement les inconvénients causés par les véhicules stationnés devant les propriétés. L'option 2 présentée par la Ville est intéressante selon un citoyen, mais l'interdiction de stationner devrait débuter avant minuit parce que le problème d'encombrement de la rue par les véhicules stationnés a lieu en soirée entre 17 h et 20 h, et qu'entre 24 h et 7 h il n'y a pas de problème. L'option 3 qui prévoit une interdiction de stationner sur le côté nord pour la période hivernale a le défaut de ne pas répartir équitablement les inconvénients du stationnement entre les résidents des deux côtés de la rue.

Étroitesse de la rue lorsque des véhicules sont stationnés des deux côtés

La 53^e Rue Est n'a que 10 mètres de largeur, ce qui ne laisse parfois pas suffisamment d'espace pour circuler lorsque des véhicules sont stationnés de chaque côté, selon quelques intervenants. Le problème est pire l'hiver lorsque des amoncellements de neige en bordure de la rue la rétrécissent davantage. Ils demandent d'interdire le stationnement d'un côté de la rue afin de toujours disposer d'un espace suffisant pour circuler.

Il est arrivé à quelques reprises, les hivers derniers, que la voie de circulation restante soit insuffisamment large pour permettre à un camion d'urgence de passer aisément et que le chasse-neige ne puisse plus passer du tout selon un citoyen.

Un citoyen demande s'il ne serait pas possible d'élargir la chaussée.

Un représentant de la Ville lui indique que cette option n'a pas été envisagée puisque la chaussée a une largeur de 10 mètres, ce qui correspond au standard du secteur.

Andain toujours poussé du côté sud

Des résidents se plaignent que la neige soit toujours accumulée du côté sud de la rue avant qu'elle ne soit enlevée. Les résidents de ce côté aimeraient que les désagréments soient équitablement partagés en positionnant l'andain des deux côtés en alternance.

Besoin de stationnement dans la rue de certains résidents

Quelques citoyens attirent l'attention de la Ville sur le fait que certains résidents ont besoin de pouvoir stationner dans la rue parce que leur immeuble à appartements n'offre pas suffisamment de cases de stationnement. La solution retenue par la Ville devra tenir compte des besoins de ces citoyens qui n'ont pas d'autres stationnements que la rue.

Ces citoyens déplorent que la Ville n'ait pas prévu un stationnement gratuit à proximité pour que les gens, qui n'ont pas accès à un stationnement sur un terrain privé, puissent y ranger leur véhicule lors des opérations de déneigement.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Problème de stationnement et de déneigement sur la 53^e Rue Ouest

Des citoyens signalent que la 53^e Rue est encore plus encombrée par les véhicules stationnés à l'ouest de la 1^{re} Avenue qu'à l'est. La 53^e Rue Ouest vit les mêmes problèmes de déneigement que ceux qui ont été décrits par les résidents de la 53^e Rue Est.

Restreindre le stationnement sur la 53^e Rue Est pourrait déplacer le problème

Quelques citoyens mettent la Ville en garde contre le risque d'aggraver le problème d'encombrement par les véhicules stationnés des autres rues du secteur, si elle modifie les règles pour restreindre le stationnement sur la 53^e Rue Est. Un participant signale que personne ne veut de véhicules stationnés devant chez soi; répondre aux demandes de citoyens voulant interdire le stationnement dans leur rue amènerait inévitablement les automobilistes à se stationner dans d'autres rues.

Commerces poussant la neige de leur stationnement dans la rue

Un résident a constaté que les entrepreneurs en déneigement de commerces ayant une entrée donnant sur la 53^e Rue Est poussent dans la rue une partie de la neige qu'ils devraient ramasser.

Enneigement des entrées par l'entrepreneur en déneigement de la Ville

Un citoyen déplore qu'il arrive que l'entrepreneur en déneigement, mis sous contrat par la Ville, enneige les entrées charretières en soufflant la neige de la rue sur les terrains lorsqu'ils sont déjà pleins. Le surplus de neige retombe dans les entrées que les résidents doivent dégager pour circuler.

Un représentant de la Ville encourage fortement le citoyen à signaler ce problème à la Ville lorsqu'il survient en composant le 418 641-6004. L'entrepreneur devrait ramasser la neige avec des camions lorsque les terrains ont atteint leur pleine capacité.

Stationnement trop rapproché de l'intersection de la 1^{re} Avenue

Un citoyen déplore qu'il y ait fréquemment des véhicules stationnés trop près de l'intersection de la 1^{re} Avenue du côté sud de la 53^e Rue Est. Cette situation est dangereuse pour les automobilistes tournant sur la 53^e Rue à partir de la 1^{re} Avenue (direction nord) qui aperçoivent ces véhicules à la dernière minute. Ces derniers devraient être remorqués lorsqu'ils sont stationnés trop près du coin de la rue, mais la police arrive généralement trop tard pour intervenir à la suite d'un signalement. Le citoyen demande une interdiction de stationner sur le côté sud de la 53^e Rue Est pour régler le problème; cette interdiction pourrait s'étendre de l'intersection jusqu'à la moitié de la rue comme c'est actuellement le cas sur la 54^e Rue Est.

Proposition de compromis avant de modifier les règles de stationnement

Constatant que le stationnement dans la rue pose problème surtout parce qu'il nuit au déneigement, que des problèmes de déneigement semblent être attribuables aux opérations du sous-traitant et que la quantité de véhicules stationnés dans la rue semble attribuable au manque d'entretien hivernal du stationnement d'un commerce, les représentants de la Ville ont proposé un compromis aux personnes présentes. Ils ont proposé d'attendre un an avant de modifier les règles de stationnement afin que la Ville prenne des mesures pour améliorer le déneigement et pour forcer les commerces à entretenir leurs cases de stationnement. Après cet hiver, l'efficacité des mesures serait évaluée afin de déterminer si des modifications aux règles de stationnement sont encore requises.

Les participants présents ont unanimement rejeté cette suggestion des représentants de la Ville. Ils veulent que la Ville prenne des mesures pour améliorer le déneigement et pour amener les commerçants à entretenir leurs stationnements, mais ils veulent aussi qu'elle restreigne le stationnement dans la 53^e Rue Est dès cet hiver. Les problèmes de déneigement et de stationnement perdurent depuis plusieurs années sans que rien ne s'améliore, ils ne veulent pas risquer d'attendre une année de plus pour permettre de tester un compromis.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Consensus des participants sur la modification des règles de stationnement de la 53^e Rue Est

Après avoir entendu les différentes opinions, les participants ont établi entre eux un consensus qu'ils proposent d'appliquer dès cet hiver. Ils recommandent d'interdire le stationnement de chaque côté de la rue en alternance la semaine pendant la période hivernale afin d'assurer de faciliter la circulation des véhicules, l'accès aux résidences et le déneigement. L'interdiction de stationner devrait couvrir la période de 17 h à 20 h pendant laquelle il y a généralement le plus grand nombre de véhicules stationnés.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Denise Trudel, conseillère municipale, District électoral de Saint-Rodrigue

Pierre Hotte, directeur, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Charlesbourg

Andrée Plante, technicienne principale, Division du transport, Service de l'aménagement du territoire

Guillaume Simard, conseiller en consultations publiques, Service des communications

Guillaume Simard, conseiller en consultations publiques
Service des communications

27 octobre 2009